ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Lesotho

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-01-04

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 11.8%	B - 24.4%	C - 63.9%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2022	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2035	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2027	Non

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C B»C E	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2028
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2028
1.4	Notification	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2022
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2018
2.2	Consultations	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
3	Décisions anticipées	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2022
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2025
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2018
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2035
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2018
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2018
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2018

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
7.2	Paiement par voie électronique	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
7.3	Séparation de la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2025
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 28 décembre 2028
7.5	Contrôle après dédouanement	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
7.8	Envois accélérés	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2025
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2025
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2028

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2028	au plus tard le 31 décembre 2035
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2028
10.8	Marchandises refusées	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
10.9	Admission temporaire de marchandises	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2025
11	Transit	B E	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2024
12	Coopération Douanière	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/LSO/1/Add.6	2025-09-29	Extension of implementation dates

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/105	2025-02-06	Provision on the national transit coordinator
G/TFA/N/LSO/1/Add.5	2024-09-30	Extension of implementation dates
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/LSO/1/Add.4	2022-08-09	Category C notification
G/TFA/N/LSO/1/Add.3	2021-10-14	Extension of time request
G/TFA/N/LSO/4	2021-07-14	Articles 1.4 and 10.6.2
G/TFA/N/LSO/3	2021-06-21	Article 22.3
G/TFA/N/LSO/2	2021-04-12	Arrangements and Progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/LSO/1/Add.2	2021-02-18	Category C notification - Addendum 2
G/TFA/N/LSO/1/Add.1	2020-02-21	Categories B and C notification - Addendum
G/TFA/N/LSO/1	2018-06-04	Categories A, B and C notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.2 Renseignements disponibles sur Internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour la mise à niveau progressive du portail commercial du Lesotho afin de permettre la publication de la réglementation commerciale actuelle, y compris mais pas seulement les procédures administratives, les organismes à consulter, les résultats ou réalisations, les formulaires, les prescriptions, les licences, les permis, les sanctions applicables en cas de violation, les redevances applicables, la durée de chaque procédure, ainsi que la législation sur laquelle chaque procédure repose et de son contenu.
• Assistance technique pour l'établissement d'une interface conviviale exposant clairement les procédures d'importation et d'exportation pour chaque produit.
• Campagnes de sensibilisation (formation et communication) pour promouvoir l'utilisation du portail commercial du Lesotho.
• Renforcement des capacités pour assurer la mise à jour et le développement du portail commercial du Lesotho.
• Accords de service prévoyant une procédure de révision et la fourniture de renseignements mis à jour par les organismes.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

En 2013, le Lesotho a lancé un portail d'information sur le commerce avec l'assistance du Groupe de la Banque mondiale. Ce portail a été mis à jour en 2019 et en 2020 avec l'assistance du Groupe de la Banque mondiale, dans le cadre du Programme d'appui à la facilitation des échanges.
Le portail d'information sur le commerce est une base de données en ligne qui permet d'accéder à tous les renseignements relatifs au commerce transfrontières, y compris les lois applicables, les procédures administratives, les notes d'orientation, les permis, les formulaires et les renseignements tarifaires.

www.lesothotradeportal.org.ls

C

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élargissement des points d'information pour qu'ils englobent d'autres organismes, en plus du Ministère du commerce et de l'industrie, du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (MAFS) et de l'Administration fiscale du Lesotho.
• Renforcement du Comité SPS grâce au développement du mandat et de la formation.
• Renforcement des capacités pour la mise en place et le fonctionnement des points d'information.
• Coordination et suivi (sous forme électronique) des services pour tous les points d'information.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

De nombreux points d'information sont à la disposition de la communauté commerciale pour répondre aux demandes de renseignements relatives aux questions OTC et SPS, ainsi qu'aux questions douanières. Les demandes de renseignements relatives aux questions SPS peuvent être envoyées à l'adresse suivante: mmolatela@yahoo.co.uk, les demandes de renseignements relatives aux OTC à l'adresse suivante: dsqa.gov@gmail.com, et les demandes de renseignements relatives aux questions douanières sont centralisées à l'adresse suivante: enquiries@lra.org.ls.
Le Lesotho a besoin de renforcer, entre autres, les capacités suivantes:
• Élargissement des points d'information pour qu'ils englobent d'autres organismes, en plus du Ministère du commerce et de l'industrie (MTI), du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (MAFS) et de l'Administration fiscale du Lesotho
• Renforcement du Comité SPS grâce au développement du mandat et de la formation
• Renforcement des capacités pour la mise en place et le fonctionnement des points d'information
• Coordination et suivi (sous forme électronique) des services pour tous les points d'information

4.1 (a), (b)
4.2
4.3
4.4 (a), (b), paragraph
4.5
4.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen des projets de loi.
• Mise en place de l'organe d'arbitrage de l'Administration fiscale du Lesotho, y compris le renforcement de ses capacités.
• Renforcement des capacités pour l'application des procédures de recours.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Les décisions administratives des douanes peuvent faire l'objet d'un recours par la communauté commerçante par le biais d'un processus administratif.
Le processus judiciaire dépend aussi du Tribunal de l'Administration fiscale du Lesotho.
Le Lesotho a besoin de renforcer ses capacités et de recevoir une assistance dans les domaines suivants, entre autres:
• Renforcement des capacités de mise en œuvre des procédures de recours pour les parties prenantes et des capacités de commercialisation et de publication

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'élaboration de paramètres d'essai et l'accréditation des laboratoires vétérinaires.
• Infrastructure TIC (création de réseaux, automatisation, Internet à haut débit).
• Fourniture du matériel d'essai.
• Kits d'essai et autre équipement/matériel de laboratoire pertinent.
• Soutien pour l'accréditation des laboratoires nationaux.
• Élaboration des normes nationales de qualité et des processus d'accréditation et de certification.
• Élaboration d'une interface électronique entre les laboratoires accrédités.
• Renforcement des capacités du personnel travaillant dans les laboratoires.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: International Atomic Energy Agency, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Progrès rapporté

À ce jour les procédures d'essai pour les maladies telles que la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants ont été adoptées avec succès par l'intermédiaire de l'AIEA et de la FAO.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'élaboration de paramètres d'essai et l'accréditation des laboratoires vétérinaires
• Infrastructure TIC (création de réseaux, automatisation, Internet à haut débit)
• Fourniture du matériel d'essai
• Kits d'essai et autre équipement/matériel de laboratoire pertinent
• Soutien pour l'accréditation des laboratoires nationaux
• Élaboration des normes nationales de qualité et des processus d'accréditation et de certification
• Élaboration d'une interface électronique entre les laboratoires accrédités
• Renforcement des capacités du personnel travaillant dans les laboratoires

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes.
• Consultations avec les parties prenantes dans le cadre d'ateliers et de séminaires.
• Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la législation.
• Élaboration d'une stratégie de communication et de gestion du changement.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

La communication des documents d'importation par voie électronique avant l'arrivée des marchandises est autorisée et peut être réalisée par le biais du système SYDONIA, avec le soutien des autres organismes présents aux frontières. Dans le cadre de la gestion coordonnée des frontières et du guichet unique, d'autres améliorations sont prévues en vue de poursuivre l'harmonisation des processus pour tous les organismes présents aux frontières concernés, par exemple les processus de gestion commune des risques.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes
• Consultations avec les parties prenantes dans le cadre d'ateliers et de séminaires

C

7.3.1
7.3.2 (a), (b)
7.3.3
7.3.4
7.3.5
7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen et la rédaction de projets d'amendements législatifs.
• Consultations avec les parties prenantes dans le cadre d'ateliers et de séminaires.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Les marchandises sont mises en circulation dans l'attente de la détermination des droits et des taxes. Des procédures ont été élaborées et approuvées.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Configuration du système SYDONIA pour séparer la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions
• Soutien pour l'examen et la rédaction de projets d'amendements législatifs
• Consultations avec les parties prenantes dans le cadre d'ateliers et de séminaires

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
28 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration d'un cadre interinstitutionnel de gestion des risques.
• Soutien pour la conception et la mise en place d'un système de gestion des risques.
• Infrastructure TIC pour la mise en place d'un système automatisé de gestion des risques.
• Renforcement des capacités en matière d'opérations durables relatives au cadre interinstitutionnel de gestion des risques.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Des procédures de gestion des risques pour le contrôle douanier sont en place. Les critères de sélectivité du système SYDONIA sont utilisés pour mener les activités d'évaluation et de gestion de la conformité nécessaires en la matière. Dans le cadre des projets de gestion coordonnée des frontières et de guichet unique national, il est prévu que les infrastructures existantes soient améliorées en vue d'établir des procédures de gestion commune des risques pour tous les organismes présents aux frontières. Les travaux n'ont pas encore commencé.
La fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités par les donateurs est encore nécessaire pour mener les activités suivantes:
• Élaboration d'un cadre interinstitutionnel de gestion des risques
• Soutien pour la conception et la mise en place d'un système de gestion des risques
• Infrastructure TIC pour la mise en place d'un système automatisé de gestion des risques
• Renforcement des capacités en matière d'opérations durables relatives au cadre interinstitutionnel de gestion des risques

C

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes.
• Renforcement des capacités en matière de contrôle après dédouanement dans tous les organismes pertinents.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Des politiques et des procédures de gestion des risques douaniers par le biais d'un processus de contrôle après dédouanement sont en place, et le processus de contrôle a été automatisé dans le cadre du système douanier. Il a été envisagé que les mêmes principes soient appliqués dans tous les organismes présents aux frontières pour réduire la congestion aux frontières et améliorer le respect des réglementations au niveau de divers organismes présents aux frontières. La mise en œuvre d'un guichet unique national permettrait de mener un contrôle après dédouanement dans tous les domaines.
La fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités par les donateurs est encore nécessaire pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes
• Renforcement des capacités en matière de contrôle après dédouanement dans tous les organismes pertinents

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Renforcement des capacités pour la conception, la planification et la mise en œuvre de l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée pour tous les organismes pertinents.
• Participation des parties prenantes à la diffusion des résultats des études.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

SYDONIA permet d'établir les temps nécessaires à la mainlevée conformément à la méthodologie formulée dans l'étude de l'OMD sur le temps nécessaire à la mainlevée.
La dernière étude sur le temps nécessaire à la mainlevée a été publiée en juillet 2018.
La fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités par les donateurs est encore nécessaire pour mener les activités suivantes:
• Renforcement des capacités pour la conception, la planification et la mise en œuvre de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée pour tous les organismes pertinents
• Participation des parties prenantes à la diffusion des résultats des études
• TIC pour connecter les autres organismes partenaires au guichet unique

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Renforcement des capacités pour la conception, la mise en œuvre et l'examen d'un système d'opérateurs agréés.
• Soutien pour l'élaboration d'un cadre interinstitutionnel pour les opérateurs agréés.
• Campagnes de sensibilisation des parties prenantes.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Mécanisme de la SADC lié au commerce, Fonds Monétaire International, Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique australe

Progrès rapporté

The Preferred Trader Accreditation programme is in place and provides procedures for application within established criteria for importers and exporters. The Preferred Trader Programme caters for three of the seven measures of this Article 7.7. Under the SADC TRF, the Preferred Trader programme is to be expanded to cater for recognition of the clearing agents and transporters which are critical supply chain players to ensure high compliance to all border regulations. There has been a critical delay to award consultancy services for work to start, because of the challenges posed by lockdowns due to the COVID-19 Pandemic. Further work is ongoing to institute a cargo security programme. Support provided for by IMF AFRITAC.
Further TACB support needed from Donors include:
• Capacity building on design, implementation and review of authorized trader scheme for Clearing Agents and Transporters
• Stakeholder awareness campaigns

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'élaboration de procédures/politiques permettant la mainlevée rapide des marchandises expédiées.
• Soutien pour les infrastructures requises.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment*

Agences: Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

Des procédures sont en place pour permettre la mainlevée accélérée de toutes les marchandises importées par voie aérienne, ferroviaire et terrestre à travers tous les postes frontières pertinents, y compris les denrées périssables, les VIP, les produits essentiels, le fret express dans les aéroports et les achats des particuliers. Un processus de dédouanement simplifié et des formulaires sont en place pour les acheteurs privés, et les processus aux aéroports sont en cours de reconfiguration. Les marchandises non commerciales de faible valeur (jusqu'à 20 000 ZAR) sont expédiées à tous les postes frontières avec des exigences minimales en matière de documentation.
La fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités par les donateurs est encore nécessaire pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'élaboration de procédures/politiques permettant la mainlevée rapide des marchandises expédiées
• Soutien pour les infrastructures requises

C

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes.
• Soutien en matière d'infrastructures pour les installations d'entreposage.
• Consultations avec les parties prenantes.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Des procédures sont en place pour que le dédouanement des marchandises périssables ait lieu le plus rapidement possible, afin d'éviter leur perte ou leur détérioration. Cette mesure s'applique pendant les heures normales de travail et en dehors de ces heures afin que la priorité soit accordée à l'inspection de ces marchandises. Néanmoins, des limitations concernant l'entreposage approprié des marchandises existent, si cela s'avère nécessaire.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes
• Soutien en matière d'infrastructures pour les installations d'entreposage
• Consultations avec les parties prenantes

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'élaboration d'une stratégie/d'un cadre de coopération entre les organismes présents aux frontières.
• Renforcement des capacités du personnel aux fins de la coopération entre les organismes présents aux frontières.
• Soutien pour l'élaboration de dispositions législatives facilitant la coopération entre les organismes présents aux frontières.
• Soutien pour l'élaboration de programmes de suivi et d'évaluation.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Une stratégie de gestion aux frontières est en place et un modèle pilote de gestion coordonnée des frontières est en cours d'élaboration depuis novembre 2019.
Un programme national complet de gestion coordonnée des frontières doit être mis en œuvre.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'amélioration de la stratégie/du cadre de coopération actuel entre les organismes présents aux frontières
• Renforcement des capacités du personnel aux fins de la coopération entre les organismes présents aux frontières
• Soutien pour l'élaboration de dispositions législatives facilitant la coopération entre les organismes présents aux frontières
• Soutien pour l'élaboration de programmes de suivi et d'évaluation

C

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'élaboration d'un système d'examen périodique des formalités et prescriptions en matière de documents requis.
• Renforcement des capacités des organismes chargés d'effectuer les examens périodiques.
• Consultations et collaboration avec les parties prenantes sur les formalités et les prescriptions en matière de documents requis.
• Soutien pour la mise en œuvre du système électronique de certification de l'origine.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: Mécanisme de la SADC lié au commerce

Progrès rapporté

Les procédures d'importation et d'exportation relatives aux exportations, aux acheteurs privés, à la communication électronique de documents et à la certification électronique ont été améliorées. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour simplifier et automatiser les autres processus manuels d'entreposage.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'élaboration d'un système d'examen périodique des formalités et prescriptions en matière de documents requis
• Renforcement des capacités des organismes chargés d'effectuer les examens périodiques
• Consultations et collaboration avec les parties prenantes sur les formalités et les prescriptions en matière de documents requis
• Soutien pour la mise en œuvre du système électronique de certification de l'origine

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Renforcement des capacités pour les organismes en ce qui concerne les normes internationales pertinentes, les procédures d'essai et les meilleures pratiques internationales.
• Campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des normes internationales.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Mécanisme de la SADC lié au commerce

Progrès rapporté

L'Organisme de normalisation du Lesotho (LSI) a été créé en août 2020. Le LSI est sur le point de conclure des accords formels de coopération avec le Bureau de normalisation sudafricain. Outre les exercices normaux de vérification menés par la section de métrologie du Département des normes et de l'assurance qualité, un laboratoire d'étalonnage axé sur la masse a été établi. Le Lesotho n'a pas d'organisme national d'accréditation. Tous les besoins en matière d'accréditation sont traités par les points de coordination nationaux pour l'accréditation, au nom de l'organisme d'accréditation multinational régional du service d'accréditation de la Communauté de développement de l'Afrique australe. À ce jour, un laboratoire a été accrédité. Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Renforcement des capacités pour les organismes en ce qui concerne les normes internationales pertinentes, les procédures d'essai et les meilleures pratiques internationales
• Campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des normes internationales

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes.
• Campagnes de sensibilisation des parties prenantes sur le guichet unique électronique national.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Sensibilisation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Le projet de guichet unique national permettra d'apporter une aide à cet égard. Initialement, seuls 3 organismes présents aux frontières vont être reliés, alors que selon les prescriptions de base, cette connectivité devrait concerner plus de 5 organismes. Le projet permettra d'évaluer les temps nécessaires pour la mainlevée en tenant compte d'une gamme plus large d'organismes.
La mise en œuvre du guichet unique national, grâce au financement du Groupe de la Banque mondiale, est en cours, et les services d'un consultant doivent encore être fournis pour relier 3 organismes de réglementation.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes
• Élaboration d'une plate-forme/d'un logiciel de guichet unique pour permettre de relier toutes les fonctions gouvernementales et répondre aux questions de connectivité
• Campagne de sensibilisation sur le guichet unique électronique national

C

10.7.1
10.7.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes.
• Soutien pour l'élaboration d'une stratégie concernant les procédures communes à la frontière.
• Renforcement des capacités pour la mise en œuvre.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Des procédures douanières et des prescriptions en matière de documentation à tous les postes frontières sont en place dans le cadre du système douanier automatisé. Les processus liés à la gestion coordonnée des frontières permettent de contribuer au renforcement des capacités communes de tous les membres du personnel des organismes présents aux frontières.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'examen des projets de loi, y compris l'harmonisation avec le cadre juridique de toutes les institutions pertinentes
• Soutien pour l'élaboration d'une stratégie concernant les procédures communes à la frontière
• Renforcement des capacités pour la mise en œuvre

C

10.8.1
10.8.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les organismes.
• Renforcement des capacités concernant les normes et les questions connexes.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

À déterminer.

Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les organismes
• Renforcement des capacités concernant les normes et les questions connexes

C

10.9.1
10.9.2 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Établissement de procédures, politiques et lignes directrices claires pour le contrôle et la gestion de l'admission temporaire de marchandises.
• Établissement d'un mécanisme approprié pour la mise en œuvre du perfectionnement actif et passif de marchandises aux fins d'un meilleur contrôle et de la tenue de registres.
• Renforcement des capacités requis pour la mise en œuvre.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Au titre des procédures douanières relatives à la gestion de l'admission temporaire des marchandises, les marchandises importées peuvent bénéficier d'une suspension conditionnelle des droits et taxes d'importation. La suspension est conditionnée au paiement d'une garantie couvrant les droits et taxes dus sur les marchandises.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Établissement d'un mécanisme approprié pour la mise en œuvre du perfectionnement actif et passif de marchandises aux fins d'un meilleur contrôle et de la tenue de registres
• Renforcement des capacités requises pour la mise en œuvre et sensibilisation

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien pour l'élaboration d'un cadre juridique pour l'échange de renseignements.
• Consultations et collaboration avec les parties prenantes.
• Soutien pour la collaboration avec un partenaire concernant les postes frontières à guichet unique.
• Soutien pour les infrastructures requises.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Royaume-Uni

Agences: Agence suédoise de développement et cooperation Internationale

Progrès rapporté

Un système de connexion avec la douane pour l'échange automatique de renseignements est en place dans la région de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), afin de permettre l'échange automatique de déclarations. L'échange de données et de renseignements sur les contrôles douaniers pour la gestion des demandes est en place pour l'ensemble des parties prenantes et des partenaires. Pour soutenir les améliorations en matière d'échange de renseignements dans la SACU, un accord de reconnaissance mutuelle est en cours d'élaboration pour compléter l'annexe E de l'Accord relatif à la SACU pour établir une large gestion de la mise en conformité et/ou des programmes d'accréditation dans la SACU et avec des tierces parties.
Le Lesotho a encore besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de la part des donateurs pour mener les activités suivantes:
• Soutien pour l'élaboration d'un cadre juridique pour un solide échange de renseignements
• Consultations et collaboration avec les parties prenantes
• Soutien pour la collaboration avec un partenaire concernant les postes frontières à guichet unique
• Soutien pour les infrastructures requises

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 18 novembre 2026
Mis à jour le 25 mars 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org